



REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2019

N° 186-2019 – Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCoT du Mellois en Poitou (Annexe)

| Nombre de conseillers | En exercice | Présents | Présents votants | Absents représentés | Absents |
|-----------------------|-------------|----------|------------------|---------------------|---------|
| Titulaires            | 107         | 58       | 58               | 21                  | 28      |
| Suppléants            | 48          | 5        | 2                |                     | 43      |
| Total                 | 155         | 83       | 60               | 21                  | 71      |

Nombre de votants : 81

|           |                 |            |
|-----------|-----------------|------------|
| Pour : 80 | Abstentions : 1 | Contre : 0 |
|-----------|-----------------|------------|

Date de convocation : 2 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 8 juillet, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30 à la salle Jacques Prévert à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Titulaires Présents : AMIOT Gilles, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUBOUIN Annick, BARRE Gérard, BAUDON Christian, BERNARDIN Jocelyne, BERTON Jacques, BOINIER Philippe, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COCHIN Fanny, COLLET Gérard, COUCHE Valérie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELAGE Alain, DENIS Luc, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, EPRINCHARD Michel, FEBRERO Jean-José, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GILLIER Bernard, GRASSWILL François, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, JONES Arthur, LABROUSSE Christophe, LARGEAUD Jean-Claude, LE BARS Arlette, LE MARREC Sylvie, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MIGAUD Magali, NIVAU Christian, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PINEAU Jacques, POINAS Sylviane, PROUST Joël, QUINTARD Jacques, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, REDIEN Claude, RICHARD Yoann, RIVAUD Marie-Joseph, ROUXEL Patricia, ROYER Yvan-Pierre, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SILLON Jean-Claude, THIBAUT Evelyne, VAIE Jean-Marie, VEQUE Marie-Claire

Suppléants votants : MAUZE Marie-Madeleine, POUPARD Michel

Absents représentés : AURIAUX Maryline (pouvoir à PINEAU Jacques), BALLAND Serge (pouvoir à QUINTARD Jacques), BARRE Daniel (pouvoir à POINAS Sylviane), BERNARD Éric (pouvoir à GUERY Patrice), BERNARD Pierre (pouvoir à LEMAREC Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir à NOUREAU Dominique), BOUCHET Jacqueline (pouvoir à DELAGE Alain), CHARTIER Bernard (pouvoir à VAIE Jean-Marie), DANCRE Maryvonne (pouvoir à DANIAUD-HEURTEBISE Murielle), DEMPURE Jean-Jacques (pouvoir à QUINTARD-MELOUKI Jacqueline), GABOREAU Bernard (pouvoir NIVELLE Jean-Pierre), GOMES François, GRIFFAULT Sylvain (pouvoir à COCHIN Fanny), JOUANNET Paul (pouvoir à BERNARDIN Jocelyne), LEROY André (pouvoir à AUBOUIN Annick), LONGEAU Daniel (pouvoir à DUPIN Jacques), MAGNAIN Sylvie (pouvoir à REDIEN Claude), MAZIN Jean-Claude (pouvoir à CACLIN Philippe), ROY Jean-Marie (pouvoir à BRUNET Sylvie), TROCHON Patrick (pouvoir à ROUXEL Patricia), WAROUX Jean (pouvoir à MICHELET Fabrice)

Suppléants présents non-votants : BECHON Michel, GERMAIN Yves, TACHERON Marie-Ange

Absents excusés : BARILLOT Dorick, BELAUD Bernard, DELEZAY Gaëtan, FERRU Cédric, GAGNAIRE Laurent, GUERINEAU François, JUCHAULT Claude, MARTIN François, MAYOT Bertrand, MONNERON Christian, NIVELLE Jean-Pierre, NOURISSON Jacques, PETIT Serge, SICAULT Jean-Claude THELLIER Odile, VIGNIER Fabienne

Absents non excusés : ANTELME Marie-Odile, ARDOUIN Hervé, BARREAU Bruno, BARREAU Michel, BEAUMONT Jean-Pierre, BERTHON Marie-France, BONNET Line, BOUTIN Jacqueline, BOUTIN Patrick, BUTRE Sabrina, CAQUINEAU Emmanuel, CATHELINÉAU Frédéric, CHASSIN Julien, CLISSON Jean-Louis, COLLON Gérard, COMPERE Francis, COURTIoux Laetitia, COUTANT Christian, DEVES Karen, DOUCET André, DOUIT Joël, DUPUIS Patrick, DURGAND François, ELIARD Véronique, FERRU Chantal, FOUCHE Jean-Louis, GARANDEAU Dany, GUIBERT Monique, GUIBET Mireille, HARDOUIN Elise, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LAPRADE Daniel, LEDOUX Nadine, LEMELE Christian, LEPINOUX Marie-Claude, MALVAUD Gérard, MEUNIER Magaly, MOREAU Olivier, MOUNOURY Didier, NOCQUET Patrice, PAILLAUD Gilbert, PAILLAUD Raymond, PERRAULT-RICHARD Sylvie, PICARD Christian, PICHON Gilles, POMMIER Jean-Marie, RENAUD Francis, RICHARD Eric, ROBICHON Hervé, TERRY Patrick, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, VINCENT Sylviane

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-José FEBRERO

\*\*\*\*\*

**Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCoT du Mellois en Poitou (Annexe)**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5214-16 ;
- Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 141-1 et suivants, R. 141-1 et suivants et R. 143-7 ;
- Vu le code du commerce ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu la délibération du comité syndical du Syndicat mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois du 27 juin 2002 actant la prise de compétence d'élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2003 portant fixation du périmètre du SCoT du Pays Mellois ;
- Vu la délibération du comité syndical du Syndicat mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois du 26 janvier 2012 déterminant les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation ;
- Vu la délibération du comité syndical du Syndicat mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois du 23 mai 2013 instaurant un comité de pilotage du SCoT et actant le début de l'élaboration du SCoT ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 portant modification du périmètre du SCoT du Pays Mellois ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes du Canton de Celles-sur-Belle, du Cœur du Poitou, du Mellois et Val de Boutonne ;

Vu le procès-verbal de la délibération du 3 juillet 2017 relative au débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes du canton de Celles-sur-Belle, du Cœur du Poitou, du Mellois et Val de Boutonne (dénomination de la Communauté de communes Mellois en Poitou) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2018 portant modification du nom du SCoT du Pays Mellois (dénomination SCoT du Mellois en Poitou) ;

Vu le procès-verbal de la délibération du 28 janvier 2019 relative au débat complémentaire portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu le projet de SCoT ;

Vu le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté donnant délégation de fonction et de signature à Madame Magali MIGAUD, 2e vice-présidente de la Communauté de communes Mellois en Poitou ;

Considérant que la Communauté de communes Mellois en Poitou s'est substituée le 1er janvier 2017 au Syndicat mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois, dont le comité syndical avait par délibération du 23 mai 2013 prescrit l'élaboration du SCoT et qu'elle exerce en conséquence depuis cette date la compétence en matière de SCoT au titre de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté de communes Mellois en Poitou est formée depuis le 1er janvier 2017 des quatre anciennes communautés de communes Cœur du Poitou, Mellois, Cantonale de Celles-sur-Belle et Val de Boutonne, et que son territoire comprend 62 communes depuis le 1er janvier 2019 ;

Considérant que les objectifs de l'élaboration du SCoT, définis par le Comité syndical du Syndicat mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois dans la délibération du 26 janvier 2012, sont les suivants :

- s'inscrire dans une finalité d'aménagement durable du territoire
- élaborer un projet de développement cohérent et partagé
- élaborer un Document d'Aménagement Commercial
- garantir un développement solidaire.

Considérant que les remarques et observations formulées dans le cadre la concertation, s'agissant notamment du maillage territorial en matière d'équipements et de services, de l'armature territoriale des bourgs structurants, de l'aménagement commercial, de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, des objectifs de réduction de consommation d'espaces, des objectifs en matière de construction de logements ou d'extension des zones d'activités économiques, ont été intégrées dans le projet, et que le bilan de cette concertation a ainsi été tiré ;

Considérant les orientations du projet d'aménagement et de développement durables débattues en séance le 3 juillet 2017 et le 28 janvier 2019 ;

Considérant l'intérêt de poursuivre la procédure d'élaboration du SCoT en arrêtant le projet visé en annexe de la présente délibération ;

Considérant que la délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, conformément à l'article R143-7 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour et 1 abstention :

- ARRETE le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération sous format numérique (CD) ;
- ARRETE le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Mellois en Poitou tel qu'il est annexé à la présente délibération sous format numérique (CD) ;
- SOUMET pour avis le projet de schéma de cohérence territoriale dans les conditions prévues aux articles L104-6, L132-7, L132-8 et L143-20 du Code de l'urbanisme ;
- AUTORISE le président de la communauté de communes Mellois en Poitou ou la vice-présidente déléguée à prendre toute mesure pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Fabrice MICHELET